



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un bureau de consultant pour la communication du programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)

Secteur : Transport

Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM - 1)

Code SAP : P-SN-DB0-028

Date de publication de l'avis : 08/08/2022

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM-1) publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. L'État du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation d'une partie des travaux du projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour la communication du programme.

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent des prestations de communication du programme avant, pendant et après l'exécution des travaux, définis comme suit :

Phase1 : Élaboration de la stratégie de communication du programme

Il s'agira d'élaborer entre autres documents la note méthodologique du :

- plan opérationnel de communication incluant le budget détaillé et le cadre de suivi-évaluation ;
- plan d'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie de communication qui tiendra compte des spécificités de la zone du projet ;
- plan d'engagement des parties prenantes, la mise en œuvre du PAR et le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Etc.

Phase 2 : Mise en œuvre de la stratégie de communication du programme

- Assurer la mise en œuvre du plan stratégique de communication conformément aux conclusions et mesures arrêtées sur ledit plan

La durée prévisionnelle de la mission est de trente-six (36) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn , mcsamb@ageroute.sn

7. Les expressions d'intérêt peuvent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, ou par voie électronique aux adresses indiquées ci-dessus au plus tard le **23 août 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant en vue de la Communication du Programme PDZAM** ».

NB : la langue de travail est le français

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE